



NATATION

2025

OFFICIEL

Note :

Le texte apparaissant en rouge est un changement par rapport à l'année précédente.

Le ~~texte rayé en rouge~~ est un retrait par rapport à l'année précédente.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Résidence

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux **résidentes et** résidents de l'île de Montréal exclusivement.

2. Représentation

2.1. Les **athlètes** représentent, lors des finales, la délégation où **l'inscription a eu lieu pour la pratique de leur sport** (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

2.1.1. Les **athlètes de niveau initiation, membres d'un club reconnu, peuvent participer selon leur lieu de résidence, seulement si la délégation dans laquelle se situe son lieu de pratique est déjà complète.**

2.1.2. Les **chefs de délégation concernés par cette augmentation d'athlètes devront communiquer et prendre entente avec la délégation qui pourrait accueillir les athlètes additionnels afin de compléter leur délégation.**

2.1.3. **Avant de transférer les renseignements personnels de l'athlète, il faut s'assurer que l'athlète ait donné son accord.**

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les **athlètes** doivent avoir participé au(x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, **l'athlète** peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition **qu'il n'y ait** pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, **l'athlète** doit faire le choix définitif du sport auquel **l'athlète** souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par **la cheffe ou** le chef de la délégation.

3. Participation

3.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

3.2. Les critères de sélection pour l'inscription des athlètes sont établis selon la philosophie de chaque **délégation**.

4. Exclusions

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de **l'édition** précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

- 4.3. Dans le cas où des réseaux¹ ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1^{er} septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.
- 4.4. Les athlètes occupant les trois premières places aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

5. Pénalité

5.1. En sports individuels

- 5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

5.2. En sports collectifs

- 5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte de la partie pour l'équipe fautive. Cependant, les points de participation sont accordés si la partie peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.
- 5.2.2. Si le nombre minimum d'athlètes n'est pas atteint, l'équipe fautive perd la partie et les points de performance. Cependant, les points de participation seront accordés, s'il y a une partie.

6. Déroulement des compétitions

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

- Les départs se feront à partir des blocs de départ selon FINA FR 2.3 et SW 4.1
- Les règlements de Natation Canada, des Olympiques spéciaux du Canada (OSC), du comité international paralympique (CIP) et le règlement de sécurité en bassin de NC seront en vigueur.
- Les règlements de sécurité Natation en bassin de la Fédération de natation du Québec (FNQ) seront en vigueur.

AFFILIATION / ENREGISTREMENT

- Générique : le nageur ou la nageuse doit être inscrit « compétitif » dans un club de natation de la Fédération de natation du Québec.
- Paranauteurs et paranauteuses : l'athlète doit être membre d'un club de natation de la Fédération de natation du Québec et inscrit dans la catégorie « compétitif ».

INSCRIPTIONS

- Toutes les inscriptions devront se faire avec le fichier LENEX **et** dans le module d'inscription des Jeux de Montréal (voir avec les chefs et les cheffes de délégation pour le fonctionnement du module des Jeux de Montréal).
- Le fichier Lenex des épreuves Team Manager sera **disponible sur le calendrier temporaire mis en place par la Fédération de natation du Québec**:
https://docs.google.com/spreadsheets/d/1jTV5t_HJfBgaUimKIMGbQqv7hYOxvUyR4P6RGu_92MY/edit?gid=0#gid=0
- Toutes les inscriptions devront être envoyées **par courriel au ou à la responsable des inscriptions au plus tard à la date limite indiquée, à l'adresse suivante**:
chef_natation@clubaquatiquepp.com
- **FAIRE PARVENIR UNE LISTE DES NAGEURS PARA ET NAGEUSES PARA AU DIRECTEUR OU À LA DIRECTRICE DE RENCONTRE.**
- Le groupe d'âge de l'athlète est déterminé par l'âge du nageur ou de la nageuse à la première journée de compétition.
- Tous les temps d'inscription doivent être prouvés (temps faits dans une compétition sanctionnée, les DQ seront acceptés), sauf les temps de relais. Aucun nageur ou nageuse ne peut nager une épreuve pour la première fois aux Jeux de Montréal, car il s'agit d'une finale.
- **NE PAS MODIFIER LES NOMS DES CLUBS EN DÉLÉGATION SVP, LE DIRECTEUR OU LA DIRECTRICE DE RENCONTRE LE FERA.**

Date limite pour les inscriptions dans le module des Jeux de Montréal : 26 février 2025 (23h59)

Date limite pour recevoir les entrées dans le module Splash : 4 mars (23h59)

UNE VÉRIFICATION DES INSCRIPTIONS SERA FAITE AVANT **le 6 mars 2023 2025**

PAR LE DIRECTEUR OU LA DIRECTRICE DE RENCONTRE

Toute inscription non conforme après cette date sera rejetée.

ADMISSIBILITÉ

- La compétition est offerte aux nageurs et nageuses de **6 à 12 ans**.
- Avoir participé :
 - 10 ans et moins : à une compétition **sanctionnée par la FNQ durant la saison 2024-2025**.
 - 11-12 ans : à une compétition **sanctionnée par la FNQ durant la saison 2024-2025**.
- Pour participer au **100 m QNI**, un nageur ou une nageuse de 12 ans et moins doit avoir un temps de qualification valide égale ou inférieure à **2:10.00**

FORMAT

- La compétition est sanctionnée par la Fédération de natation du Québec (FNQ)
- Un nageur ou une nageuse aura droit à un nombre limité de **trois (3) épreuves** et un **(1) relais**.
- La compétition aura lieu en une session
- Toutes les épreuves se nageront du plus lent au plus rapide.
- Toutes les épreuves seront nagées mixtes.
- Toutes les épreuves seront nagées finales-contre-la-montre
- Le chronométrage électronique sera utilisé pour cette compétition.
- Les résultats finaux seront par catégorie d'âge.
- Pour compléter une équipe de relais, un nageur ou une nageuse peut nager deux fois ou les relais peuvent être mixtes, ils seront cependant mis hors-concours.

PARTICIPATION DES OFFICIELS

Le nombre d'officiels et de bénévoles que les délégations devront fournir est proportionnel au nombre de nageurs ou de nageuses qui participent par délégation.

Athlètes	Chronos	Niveau 2 et plus	Veuillez désigner un bénévole par arrondissement pour placer les athlètes.
28 à 32	6	3	
24 à 27	5	3	
18 à 23	4	2	
10 à 17	3	2	
moins de 10	2	1	

REMISE DE MÉDAILLES : COMPÉTITION DE NATATION : samedi 5 avril 2025

- Les estrades seront à la disposition des parents et amis qui désireront assister à la cérémonie et prendre des photos, aucun parent ne sera admis sur le bord de la piscine.
- Seuls les entraîneurs et entraîneuses, les nageurs et nageuses, les invités protocolaires et les photographes (officiels et délégués) seront admis sur le bord de la piscine lors des remises des médailles.
- Lors de la remise des médailles, tous les athlètes devront porter le chandail fourni par leur arrondissement. Il est fortement recommandé de nommer une personne, par délégation, qui agira en tant que photographe officiel pour chaque club.
- Il est recommandé de nommer un parent bénévole par délégation comme photographe officiel, cependant, il devra être approuvé par le directeur ou la directrice de rencontre et être bien identifié, avec le chandail de la délégation (il s'agit d'un règlement de natation.)
- La responsabilité de diffuser les photos est à chaque délégation
- Chaque chef, cheffe de délégation, entraîneur, entraîneuse et/ou club sera responsable de s'assurer que ses nageurs et nageuses pourront être photographiés et qu'ils auront signé les formulaires requis dans leur fonctionnement interne.

PROGRAMME DES ÉPREUVES

Date de la compétition : **Samedi 5 avril 2025**

Échauffement : 7 h 30 à 8 h 20

Compétition : 8 h 30 à 13 h 50 (incluant 40 minutes de remise de médaille à la fin)

FILLES	ÉPREUVES	CATÉGORIES D'ÂGE	GARÇONS
1	100 m QNI	6 - 8 ans	2
3		9-10 ans	4
5		11 -12 ans	6
7	50 m libre	6 - 8 ans	8
9		9 - 10 ans	10
11		11 -12 ans	12
13	25 m brasse	6 - 8 ans	14
15	50 m brasse	6 - 8 ans	16
17		9 - 10 ans	18
19		11 -12 ans	20
21	50 m dos	6 - 8 ans	22
23		9 - 10 ans	24
25		11 -12 ans	26
27	25 m dos	6-8 ans	28
29	25 m papillon	6 - 8 ans	30
31	50 m papillon	9 - 10 ans	32
33		11-12 ans	34
35	4x50 m relais libre	6 - 10 ans	36
37		11-12 ans	38

ÉPREUVES PARANAGEURS, PARANAGEUSES			
FILLES	ÉPREUVES	CATÉGORIES D'ÂGE	GARÇONS
101	50 m libre	13 ans et moins	102
103	50 m Brasse	13 ans et moins	104
105	50 m dos	13 ans et moins	106
107	25 m papillon	13 ans et moins	108
109	50 m papillon	13 ans et moins	110

Note 1 : Épreuves 101 et plus : paranageurs et paranageuses

Note 2 : Les paranageurs et paranageuses seront intégrés aux séries des nageurs et nageuses génériques

ACTIVITÉ : NATATION

SPORT (inscription)	CATÉGORIES	F/G	PARTICIPATION	SURCLASSEMENT	REMARQUES
Natation Réguliers : (32)	6*-8 ans 9 -10 ans 11-12* ans *Avoir minimum 6 ans et maximum 12 ans en date de la compétition. Les athlètes nés en 2012 sont acceptés	F/G	32 athlètes	Oui, dans les épreuves de relais	Il y aura la remise protocolaire des médailles Après LA COMPÉTITION
PARA : Aucune limite Substituts : (0)	13 ans et moins	F/G	Paranageurs et paranageuses (Aucune limite) Pas de substitut		

Légende :

G : garçon

F : fille

POINTAGE PERFORMANCE (SPORTS INDIVIDUELS) (40 %)

Les règlements en vigueur sont ceux de Swimming/Natation Canada (SNC) à l'exception du règlement G.R. 10.91 (FINA) natation, individuel/relais, 11-9-7-6-5-4-3-2-1 (10 couloirs) où les points en relais comptent simple.

POINTAGE PARTICIPATION (40 %)

32 athlètes	100 % de la délégation	40 points
31 athlètes	31/32 ^e de la délégation	39 points
30 athlètes	30/32 ^e de la délégation	38 points
29 athlètes	29/32 ^e de la délégation	36 points
et ainsi de suite		

Chaque athlète a la même valeur au sein de l'équipe soit, un point. Le total sera ramené sur 40 points.

POINTAGE- ESPRIT SPORTIF (20 %)

20 points sont accordés pour l'esprit sportif.

Les délégations (athlètes, entraîneurs et entraîneuses) seront évaluées sur les cinq (5) éléments suivants :

- 1) Ponctualité,
- 2) Respect des règlements,
- 3) Respect des officiels (mineurs et majeurs),
- 4) Respect de ses athlètes (pour les entraîneurs et entraîneuses) et de ses coéquipiers et coéquipières (pour les athlètes),
- 5) Respect de l'adversaire.

Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 4.

Les responsables de discipline peuvent utiliser une des trois méthodes d'évaluation :

- 1) Évaluation faite par les entraîneurs et entraîneuses (idem qu'en 2004),
- 2) Évaluation effectuée par une personne nommée par le ou la responsable de discipline (évaluateur anonyme),
- 3) Évaluation effectuée par le ou la responsable de discipline.

Note : Le texte apparaissant en rouge est un changement par rapport à l'année précédente.
Le ~~texte rayé en rouge~~ est un retrait par rapport à l'année précédente.